

SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016**RAPPORT N° EDU 14****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES****■ DIRECTION ADJOINTE CULTURE****9369****4 - Mission Education****44 - Culture**

Le projet départemental « La reconquête républicaine des territoires », et plus encore la délibération du 11 janvier 2016 « Contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante », engagent la collectivité à agir plus efficacement au niveau de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques départementales, et notamment de sa politique culturelle.

Par ailleurs, les Assises départementales de l'éducation populaire, du sport, de la culture et de la citoyenneté qui se sont déroulées du 30 août au 15 octobre 2016, et qui ont réuni près d'un millier de participants autour des questions du renouvellement et du renforcement de la relation qui lie le monde associatif au département, amènent la collectivité à faire perdurer, en responsabilité, cette relation singulière avec les acteurs qui œuvrent dans ces domaines.

En tenant compte de l'évolution socio-économique de la société, du projet départemental et des dernières orientations issues des Assises traduites dans le rapport de session du 23 novembre 2016, la politique culturelle du département s'attache à poursuivre les objectifs suivants :

- Favoriser le développement qualitatif du secteur du spectacle vivant, pour sa capacité à créer des « objets artistiques », irriguer les territoires et plus significativement à générer une économie, entre autres, par l'emploi,
- Démocratiser l'accès aux offres, pour tous les publics, à l'appui de parcours spécifiquement élaborés pour les publics éloignés des offres éducatives et culturelles,
- Favoriser un bon maillage territorial de l'offre culturelle, afin que la culture soit accessible quel que soit le lieu de vie,
- Développer à l'appui des ressources artistiques et culturelles, des politiques éducatives ambitieuses et pérennes.

Parmi les projets culturels phares qui marqueront l'année 2017, et pour lesquels le département constituera un partenaire des plus attentionnés, il convient de mentionner le chantier de rénovation du Musée Lorrain à Nancy, la construction du futur Pôle Culturel de Micheville à Villerupt, ainsi que la préfiguration du projet Memô, centre de développement des arts du cirque porté par l'association Cubi Production, la compagnie du Cirque Gones et le collectif Michtô sur le site du Centre des Mémoires Michel Dinet.

Le budget présenté dans ce rapport traduit l'ambition forte de la collectivité de poursuivre ses engagements auprès des structures évoluant dans le domaine de la culture, portant par la même des valeurs partagées. Il s'inscrit dans une logique de rencontres entre politiques publiques départementales et initiatives convergentes émanant des territoires.

C'est dans le respect de ces objectifs que la répartition suivante des moyens par programme vous est proposée.

Il conviendra d'ajouter à ces moyens les crédits relevant du programme 346 « Education artistique et culturelle », permettant notamment de proposer aux collègues du département des actions culturelles et éducatives tout au long de l'année (résidences d'artistes, collèges au cinéma, etc.), ainsi que l'ensemble des crédits territoriaux qui seront consacrés au domaine culturel dans le cadre des Contrats Territoires Solidaires, outils de déclinaison des politiques départementales au plus près des priorités territoriales.

3.31 – PROGRAMME PATRIMOINE CULTUREL :

a) Dépenses de fonctionnement :

En janvier 2015 a été signée la convention cadre 2015-2016-2017 relative à l'Inventaire Général du patrimoine culturel du département de Meurthe-et-Moselle entre la région Grand-Est et le département de Meurthe-et-Moselle. Les opérations d'Inventaire général réalisées dans le département de Meurthe-et-Moselle sont menées conjointement par le conservateur départemental du patrimoine de Meurthe-et-Moselle et le service régional de l'Inventaire général dans un contexte de recherche scientifique et dans le respect de prescriptions définies par les livrets méthodologiques de l'Inventaire général.

Pour 2017, le programme relatif à l'Inventaire départemental du patrimoine culturel, arrêté en concertation avec le service régional de l'Inventaire général, comprend la poursuite de l'inventaire thématique consacré à l'orfèvrerie et au mobilier métallique, soit la neuvième tranche de cette opération, avec étude sur le terrain, la saisie et la numérisation de la documentation afférente, la préparation de la mise en ligne des notices minimum des églises dont l'orfèvrerie métallique a été étudiée, la réalisation d'un outil d'identification de la documentation iconographique, l'enrichissement de la base rassemblant la documentation pour les portes monumentales du Lunévillois et le récolement sur le terrain de ces éléments, des opérations d'urgence et les actions de valorisation de ces travaux.

Ce programme s'élève à 56 000 € pour l'année 2017, décomposé en 43 000 € d'opérations menées par le conseil départemental et 13 000 €, correspondant à une quote-part du coût du poste de conservateur pour l'Inventaire départemental du patrimoine.

Par ailleurs, 20 000 € sont dédiés sur ce programme à la subvention versée à la Fondation du Patrimoine.

b) Recettes de fonctionnement :

La région Grand Est intervient à hauteur de 50 % du programme sur l'Inventaire Général du patrimoine culturel du département de Meurthe-et-Moselle soit une recette de 28 000 €.

3.32 – PROGRAMME ACTION CULTURELLE :

a) Dépenses de fonctionnement :

Fondé principalement sur le pilotage en régie d'actions, ce programme se découpe en quatre volets spécifiques :

- 155 000 € pour le service public administratif « Musique Vivante en Institutions » (32 établissements en gériatrie, pédiatrie, handicap). Cette affectation couvre principalement des dépenses de charges salariales des intervenants, ainsi que l'achat de contrats de cession,
- 5 000 € de subvention à « Planète Clé de Sol » pilotant des actions similaires à Musique Vivante en Institutions, mais dans le domaine de la pédiatrie hospitalière,
- 17 700 € sur l'accompagnement et la professionnalisation d'artistes issus du domaine des musiques actuelles, pilotés par le biais du festival « Scène en 54 tours » et de différents dispositifs,
- 32 000 € sur le centenaire de la grande guerre avec une perspective d'élargissement à la politique des mémoires amorcée en 2015. Cette somme se décompose en versement de subventions et de cotisations (partenariat avec l'université de Lorraine autour du dossier UNESCO et cotisation à l'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre).

Le budget total de ce programme s'élève à 209 700 €.

b) Recettes de fonctionnement :

Elles sont liées au domaine gériatrique de l'activité « Musique Vivante en Institutions » portée par un service public administratif, et sont prévues à hauteur de 95 000 € en 2017.

3.33 – PROGRAMME SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS :

Ce programme comprend exclusivement des versements de subventions aux partenaires parmi lesquels des conventionnements pluriannuels multipartites ont été engagés. Il s'agit des 6 scènes conventionnées (lieux de diffusion) de Meurthe-et-Moselle. Cette ligne permet par ailleurs le soutien aux centres et acteurs culturels, aux compagnies de théâtre, ainsi qu'à des festivals et grands événements.

Le montant global du programme est de 812 390 €. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 240 800 € pour les festivals et grands événements tels que le NJP, le JDM, Musique sacrée de Froville, Festival du film italien...
- 112 500 € pour l'ensemble des compagnies de théâtre professionnelles (à noter - 40 000 € depuis 2014),
- 75 952 € pour les centres et acteurs culturels (Prémontrés, Centre Image Lorraine, association culturelle Juive...),
- 383 138 € pour les lieux de diffusion (conventions pluriannuelles).

3.34 – PROGRAMME LECTURE PUBLIQUE :

Médiathèque de Meurthe-et-Moselle : Centre de Ressources

La nécessité de reconfigurer les locaux de la médiathèque située à Laxou a été réaffirmée dans le cadre du schéma culturel départemental en juin 2011. Comme le précise la délibération de l'assemblée départementale, cette médiathèque a vocation à développer un centre de ressources pour le réseau départemental de bibliothèques en offrant les fonctions d'une tête de réseau, des ressources documentaires et professionnelles tous supports dont numérique, des conseils et une ingénierie pour aider au montage des projets en ou hors bibliothèques, un lieu privilégié de rencontres et d'échanges (formation, accueil, conseils) pour les bibliothécaires bénévoles et salariés et les acteurs œuvrant dans le domaine de la lecture.

a) Fonctionnement :

L'élément majeur du budget 2017 de la Médiathèque départementale est la prise en considération de la réintégration dans les locaux réhabilités de Laxou.

La volonté politique, réaffirmée par la réhabilitation de la Médiathèque en Centre de ressources, afin de renforcer son rôle de formation et d'accompagnement auprès des bénévoles et agents du réseau, conduit à la prise en compte de cette action dans les crédits réservés à cette mission.

Par conséquent, la priorité budgétaire est portée sur la formation et le Centre de Ressources ainsi que sur le développement du numérique, conformément aux axes du projet scientifique, culturel, éducatif et social de la médiathèque, lui-même issu de la délibération du 20 juin 2011 portant sur le schéma culturel départemental.

La médiathèque présente un budget de 126 910 €.

La surface des nouveaux locaux de Laxou est augmentée de près de 30%. Si l'isolation effectuée dans le cadre de la réhabilitation permet d'imaginer une baisse des consommations de gaz (chauffage), l'augmentation de la surface plancher totale de 1 095 m² à 1 419 m² et donc du volume va toutefois amoindrir voire équilibrer l'économie attendue.

De même que pour les fluides, il faut prendre en considération l'augmentation substantielle de la surface des locaux pour les dépenses d'eau et d'assainissement.

Les recettes de fonctionnement, d'un total de 1 500 €, concernent la facturation de documents.

b) Investissement :

Pour 2017, le budget d'investissement du programme lecture publique hors travaux, se monte à 250 000 €

En 2017, 235 000 € seront affectés à l'acquisition de documents (livres, CD, DVD). Une somme de 15 000 € sera réservée pour l'acquisition de mobiliers spécifiques (rayonnages et bacs) pour les bibliothèques de moins de 10 000 habitants.

A noter que ces mobiliers sont mis à disposition par convention et demeurent donc propriété du conseil départemental, ce qui permet un réemploi lors de fermeture de certaines structures.

Le chantier de restructuration de la médiathèque départementale de Laxou sera définitivement achevé en tout début d'année 2017, le personnel intégrant les nouveaux locaux début janvier.

Afin de gérer la fin de l'opération et notamment le règlement des soldes des différents marchés, il est nécessaire d'inscrire une somme de 219 559 €, comprenant 60 000€ pour le mobilier et 159 559,86€ pour les marchés de travaux.

En termes de recettes, 2017 sera retenue par la DRAC comme première année d'ouverture de la médiathèque réhabilitée de Laxou.

Par conséquent à ce titre, le conseil départemental est susceptible d'être subventionné à hauteur de 40% pour ses achats de documents livres, CD, DVD et ressources numériques.

Ainsi, une très large part de crédits affectés à l'acquisition de documents, toutefois difficile à estimer à ce jour, est susceptible d'être subventionnée.

3.35 – PROGRAMME ARCHIVES DEPARTEMENTALES

a) Dépenses de fonctionnement :

Le total des crédits sollicités pour 2017 s'élève à 239 000 €.

Le début du déménagement des trois sites actuellement occupés vers le centre des mémoires est programmé à partir du second semestre de 2017 et sur six à huit mois.

Le budget de 2017 sera donc un budget de transition intégrant la fin du chantier des collections, le début du déménagement/emménagement, excluant toute activité culturelle et pédagogique, et tout chantier de numérisation en vue de la mise en ligne de fonds ou parties de fonds avant le second semestre de 2018.

La préparation puis l'engagement des opérations de déménagement induiront des besoins encore supérieurs à l'ordinaire pour les fournitures de matériel de conditionnement, la restauration des archives et les frais de pilon. La livraison du site du centre des mémoires imposera par ailleurs une ronde quotidienne externalisée, dont le montant total sur l'année est évalué à 18 500 €, et des frais d'entretien des locaux et abords évalués à 40 000 €.

b) Recettes de fonctionnement :

En l'absence de projet de numérisation ou d'études techniques pour lesquels une subvention du ministère de la Culture peut être sollicitée, aucune recette de subvention ne peut être inscrite d'emblée dans les prévisions budgétaires des exercices 2016-2018. Seules les recettes liées à l'activité du service (régie de recettes), issues essentiellement des prestations de reproduction et de la vente de publications, ont été prises en compte. Elles sont estimées à 4 500 €.

c) Dépenses d'investissement :

Les 8 000 € de dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2017 correspondent pour l'essentiel aux besoins annuels du service en matériel et petit mobilier spécifique (aspirateurs pour le dépoussiérage des archives, chariots, etc.), non compris dans les marchés gérés directement par DIRLOG. L'enveloppe est maintenue à son niveau de 2016.

AP Prouvé

En raison du report de la livraison du centre des mémoires à 2017, il est proposé d'inscrire la somme de 124 607 €, sur la ligne d'acquisition de mobilier de conservation, afin de financer en 2017 l'acquisition de mobilier de rangement des pièces graphiques (fonds Prouvé et plus largement fonds d'architectes), sachant que ce mobilier a été retiré, par mesure d'économie, du marché de mobilier de conservation passé pour le centre des mémoires en 2013.

AP Centre des Mémoires

Le chantier de construction du Centre des Mémoires Michel Dinet engagé au printemps 2013, initialement programmé jusqu'en 2016, devrait s'achever au cours du 2^{ème} semestre 2017, à l'issue des travaux de reprise de l'étanchéité du bâtiment de stockage des archives. Il vous est proposé l'inscription de 1 709 833,14 € de crédits en section d'investissement, correspondant au solde du budget de l'opération et permettant de financer les travaux restant à effectuer et régler les marchés en cours.

AP Collections et œuvres d'art

Cette AP est dédiée aux acquisitions de pièces ou fonds d'archives d'intérêt patrimonial. 20 000 € représentent le minimum annuel requis pour assurer cette mission d'enrichissement patrimonial dont le déploiement est soumis aux propositions des particuliers et aux offres du marché.

AP EVADULOR

Il s'agit de prolonger pour 2017, à hauteur de 5 000 €, l'AP destinée au programme de valorisation du trésor des chartes (restauration des pièces les plus fragilisées et des sceaux, numérisation). Les objectifs de cette autorisation de programme déclinent ceux du chantier des collections.

d) Recettes d'investissement :

AP Centre des Mémoires

Des recettes d'investissement sont inscrites à hauteur de 247 500 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 14 H 25, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, Mmes LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary et M. PIZELLE Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, MM. BINSINGER Luc, CORZANI André et Mme ALTERMATT Maryse**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 14 - 4 - MISSION EDUCATION - 44 - CULTURE

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2017.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	Education		
Pol. Sect.	33 Culture	1 360 300,00	1 451 000,00
Programme	P331 - 331 Patrimoine culturel	43 000,00	63 000,00
	P332 - 332 Action culturelle	219 000,00	209 700,00
	P333 - 333 Soutien aux acteurs culturels	730 000,00	812 390,00
	P334 - 334 Lecture publique	113 300,00	126 910,00
	P335 - 335 Archives départementales	255 000,00	239 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
011	Charges à caractère général	478 300,00	457 430,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	114 000,00	118 480,00
65	Autres charges de gestion courante	768 000,00	875 090,00
TOTAL		1 360 300,00	1 451 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	Education		
Pol. Sect.	33 Culture	4 338 698,00	2 337 000,00
Programme	P334 - 334 Lecture publique	1 770 000,00	469 559,86
	P335 - 335 Archives départementales	2 568 698,00	1 867 440,14

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
21	Immobilisations corporelles	685 000,00	512 607,00
23	Immobilisations en cours	3 653 698,00	1 724 393,00
TOTAL		4 338 698,00	2 337 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	Education		
Pol. Sect.	33 Culture	133 000,00	129 000,00
Programme	P331 - 331 Patrimoine culturel	28 000,00	28 000,00
	P332 - 332 Action culturelle	95 000,00	95 000,00
	P334 - 334 Lecture publique	2 000,00	1 500,00
	P335 - 335 Archives départementales	8 000,00	4 500,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000,00	6 000,00
74	Charges de personnel et frais assimilés	123 000,00	123 000,00
TOTAL		133 000,00	129 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	Education		
Pol. Sect.	33 Culture	1 109 000,00	247 500,00
Programme	P334 - 334 Lecture publique	60 000,00	0,00
	P335 - 335 Archives départementales	1 049 000,00	247 500,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2016	Proposition du Président CP 2017
13	Subventions d'investissement	1 109 000,00	247 500,00
	TOTAL	1 109 000,00	247 500,00

--ooOoo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, à l'exception de la partie relative au Centre des Mémoires, pour laquelle les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre (18 voix contre).

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,




Mathieu KLEIN